

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN DE MARENNES**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 11 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 23

Date de la convocation : 04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le onze septembre à neuf heures, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle de l'Auditorium de la Halle aux Vivres, 1 rue du Port à Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET.

Présents :

M. Mickaël VALLET, Mme Frédérique LIEVRE, M. Jean-Marie PETIT, Mme Claude BALLOTEAU, Mme Martine FARRAS, M. Philippe LUTZ, Mme Michelle PIVETEAU, M. Alain BOMPARD, M. Richard GUERIT, conseillers de Marennes-Hiers-Brouage

M. Guy PROTEAU, Mme Sabrina HUET, M. Philippe BIARD, M. Jean-Louis BERTHÉ, conseillers de Bourcefranc-Le Chapus

M. Patrice BROUHARD, Mme Béatrice ORTEGA, conseillers de Le Gua

M. Jean-Michel BOUZON, conseiller de Saint-Just-Luzac

M. François SERVENT, Mme Ingrid CHEVALIER, conseillers de Nieulle-sur-Seudre

Excusés ayant donné un pouvoir :

M. Jean-Marie BERBUDEAU (pouvoir donné à M. Philippe BIARD)

Mme Adeline MONBEIG (pouvoir donné à M. Guy PROTEAU)

M. Stéphane DELAGE (pouvoir donné à Mme Béatrice ORTEGA)

M. Joël CHAGNOLEAU (pouvoir donné à M. Patrice BROUHARD)

M. Joël PAPINEAU (pouvoir donné à M. François SERVENT)

Excusés :

M. Maurice-Claude DESHAYES

Mme Marianne LUQUÉ

Mme Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU

M. Jean-Pierre MANCEAU

Secrétaire de séance : M. Guy PROTEAU

Assistait également à la réunion : Monsieur Joël BARREAU - Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

L'ordre du jour comporte :

1. Désignation de conseillers auprès du Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL)
2. Désignation d'un conseiller auprès de la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Seudre

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Guy PROTEAU fait acte de candidature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Monsieur Guy PROTEAU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUILLET 2020

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2020 et demande à l'assemblée de l'approuver.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après exposé du Président, après en avoir délibéré, DECIDE
- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTE A L'UNANIMITE

1. Désignation de conseillers auprès des organismes extérieurs : Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL)

Monsieur le Président explique que le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL) a procédé, fin 2019, à la refonte de ses statuts qui ont été validés par arrêté préfectoral le 10 mars 2020.

Les modifications des statuts du SIL portent notamment sur la composition du Comité Syndical, ainsi, ce comité comprend désormais 2 membres titulaires et 2 membres suppléants de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (au lieu de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants). Il est donc nécessaire de rapporter la décision prise lors du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2020 et de procéder à de nouvelles désignations afin de respecter les statuts du SIL.

Monsieur le Président rappelle que les compétences exercées en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres sont :

- le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- l'étude de faisabilité et la réalisation d'un nouveau centre de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport et de stockage qui s'y rapportent ;
- l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri, la construction et la gestion du centre de tri ;
- la gestion des unités de compostage des végétaux dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants de Code de l'Environnement ;
- toute étude relative aux modalités de traitement de déchets.

Le conseil communautaire doit désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner les membres au Syndicat Intercommunautaire du Littoral :

Membres titulaires :

- M. VALLET Mickaël ;
- M. SERVENT François ;

Membres suppléants :

- Mme LE ROCHELEUIL-BEGU Ghislaine ;
- M. BERTHÉ Jean-Louis.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. Désignation d'un conseiller auprès de la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Seudre

La Commission Locale de l'Eau (CLE), réunissant représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des usagers, constitue l'organe de concertation institué par arrêté préfectoral. Elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un SAGE, lui-même constitué de deux documents principaux :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il est opposable aux décisions administratives. Il fixe les objectifs, leurs priorités et les dispositions pour les atteindre,
- le Règlement. Opposable aux tiers, il reprend certains points du PAGD pour les renforcer juridiquement. Le non-respect du règlement peut conduire à des sanctions pénales. Le SAGE est de ce fait, soumis à enquête publique avant son adoption.

Le conseil communautaire doit désigner un représentant pour la durée du mandat de la CLE, soit jusqu'en novembre 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Monsieur Patrice BROUHARD comme conseiller auprès de la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Seudre jusqu'en novembre 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

La séance est levée à 09h30.

Fait les jours, mois et an que dessus,

Le président
Mickaël VALLET

